

A LIRE ATTENTIVEMENT

Rentrée Universitaire 2018/2019

AVIS AUX CANDIDATS CONVOQUES AU CONCOURS
Master en Sciences et Techniques
Automatique-Traitement du Signal et Informatique
Industrielle(ATSII)

Dossier de Candidature à présenter le jour du concours

Les pièces doivent être remises sous une chemise cartonnée de couleur : **Jaune**

- Copies légalisée des relevés de notes des 3 années d'études supérieures
- Copie légalisée du Baccalauréat
- Copie légalisée du diplôme de licence ou attestation de réussite
- Copie légalisée du CIN

Date du concours:

Date	Mardi 17/07/2018
Heures	09H00-12H00
Matières / Durée	<ul style="list-style-type: none">• Electronique numérique et informatique industrielle / 45MN• Automatique des systèmes linéaires continus / 45MN• Electronique et Traitement du signal / 45MN• Electrotechnique / 45MN

Règles à observer lors du concours

- 1. Les candidats doivent se présenter 30 Min avant l'heure d'examen.**
2. Les lieux de déroulements des contrôles continus sont assignés. Les candidats sont tenus de respecter les amphis ou salles de leurs affectations.

3. Avant le début de chaque épreuve, les candidats doivent mettre la totalité de leurs affaires sur le côté des marches de l'amphithéâtre ou de la salle où ils composent.
4. le seul matériel pouvant se trouver sur la table de travail d'un candidat lors du contrôle continu est :
 - OBLIGATOIREMENT : la carte d'identité nationale du candidat.
 - le questionnaire du contrôle
 - la ou les feuilles de réponses du candidat ainsi que les feuilles de brouillon fournies par les surveillants
 - de quoi écrire (crayons, règle, gomme à effacer, fluide correcteur 'blanco'....)
 - calculatrice (si permise).
5. Tous les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs et serviettes avant le début de l'épreuve (Le téléphone portable ne peut, sous aucun prétexte, servir de calculatrice !).

6. Toute sortie définitive de la salle avec remise de la copie (vierge ou pas) est interdite avant que ne se soit écoulé le délai de rigueur: soit 30 minutes précisément. Une fois les travaux du contrôle rendus, ils ne peuvent plus être repris par les candidats.
7. Après ce délai, plus aucun candidat retardataire n'est autorisé à rentrer dans la salle et à se voir remettre un sujet pour composer.
8. Le silence absolu est requis dans la salle : toute communication entre candidats est interdite.
9. Tout candidat qui désire quitter temporairement la salle du contrôle doit en recevoir l'autorisation et être accompagné d'un surveillant. Un seul candidat à la fois pourra être autorisé à quitter la salle du contrôle.
10. Toute infraction relative à une fraude ou un copiage entraîne immédiatement la suspension de l'évaluation des candidats concernés.
11. à la remise des copies aux surveillants, les candidats doivent obligatoirement signer le papier conçu pour cet effet